

M. Beelaerts van Blokland (Pays-Bas) signala à l'attention de ses collègues la possibilité d'instituer une Commission permanente des minorités, semblable à celle des mandats, qui enlèverait au Conseil le souci de l'administration des questions touchant les minorités. M. Zaleski (Pologne) ne voyait pas la nécessité d'établir une telle commission, mais convint que si tous les Membres étaient disposés à signer une convention ayant pour but la généralisation du principe de la protection des minorités, le plan ne rencontrerait aucune objection. M. Motta (Suisse) déclara que sa délégation attacherait beaucoup d'intérêt à la suggestion de M. Beelaerts van Blokland, mais M. Osusky (Tchécoslovaquie) opina que des difficultés pourraient surgir si le plan ne s'appliquait pas aux minorités de tous les pays.

Dans le domaine économique, plusieurs orateurs firent allusion à la conférence pour l'abolition des prohibitions et restrictions à l'importation et à l'exportation et à celle relative au commerce des peaux et des os. M. Voldemaras (Lithuanie) fit observer que les nations qui consacraient tous leurs efforts à leur développement économique étaient, même au point de vue militaire, beaucoup plus puissantes que d'autres. Il s'ensuit donc que la Société des Nations fait œuvre de paix chaque fois qu'elle entreprend un travail touchant les questions économiques.

Bien que plusieurs orateurs aient fait l'éloge de l'œuvre de la Conférence économique comme faisant obstacle au mouvement ascendant des tarifs, le représentant de l'Etat Libre d'Irlande s'opposa à quelques-unes de ses recommandations, parce qu'elles étaient rédigées de façon à obliger tous les pays à tendre vers la réduction sans s'inquiéter si les tarifs de ces pays étaient déjà bas ou trop élevés. Ceci fit voir que la Conférence n'avait pas suffisamment tenu compte de la différence entre les pays parvenus à un haut degré de développement industriel et les pays qui n'en sont encore qu'au début. Dans un même ordre d'idées, M. McLachlan (Australie) exprima l'avis qu'il était dangereux et même hasardeux pour la Société des Nations, de vouloir s'occuper activement de cette question des tarifs douaniers. Ces tarifs sont considérés par les différentes nations membres de la Société comme touchant essentiellement à leur politique nationale et l'on ne peut concevoir que la Société puisse faire des représentations directes quant à la nature des tarifs. La seule solution qui lui reste, par conséquent, est celle des conférences internationales convoquées pour étudier la question du niveau et de l'incidence des tarifs sur certains produits ou certains groupes de produits. L'heure n'est pas encore arrivée, a-t-il dit, où la Société des Nations puisse s'engager dans cette voie. D'autre part, la délégation australienne approuva de tout cœur l'effort qu'a fait la Société pour réunir des renseignements plus clairs et répandre des connaissances plus précises sur les progrès accomplis dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

M. Belloni, exprimant le point de vue italien et parlant de l'œuvre déjà accomplie, déclara que la Société des Nations, dans le domaine économique, doit concentrer ses efforts sur l'étude des principes et des problèmes généraux d'une politique économique, mais qu'elle doit s'abstenir d'intervenir dans des questions dont la répercussion sur l'économie mondiale n'était que partielle ou contingente. Il lui parut dangereux pour la Société des Nations de se bercer de l'illusion fallacieuse que la haute autorité morale qui accompagne les vœux émis par les organisations économiques, puisse suffire, dans tous les cas, à obtenir des succès dans un champ où les résolutions adoptées par la Société des Nations doivent, dans l'ensemble, être appliquées par des organisations privées ou par des particuliers. M. Mowinkel (Norvège) informa l'Assemblée que la réserve norvégienne à la convention sur les prohibitions et restrictions à l'importation et à l'exportation avait été abandonnée.